Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 77 (1941)

Heft: 8

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LXXVIIe ANNÉE — No 8 1er MARS 1941

ÉDUCATEUR
ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : VAUD : *Convention avec la S. V. S. M. et Arrangement avec l'Hôpital cantonal.* — *Société vaudoise de Travail manuel.* — GENÈVE : U. I. P. G. — DAMES : *Initiative Reval.* — *Ceux qui s'en vont.* — NEUCHATEL : *Nécrologie : Ch. Spielmann.* — JURA : *Nécrologie : M. le Dr Schraner.* — *Promotions militaires.* — INFORMATIONS : *Espagne.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : P. V. A. : *La Reval... et nous !* — ERNEST BRIOD : *Le programme, bouc émissaire (suite).* — ROBERT JAQUET : *Morale et journalisme.* — ALB. R. : *Marchons en chantant.* — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

A NOS MEMBRES

Nous attirons l'attention de nos membres sur la convention, qui paraît dans le présent numéro du *Bulletin*, passée entre la Société vaudoise de Secours mutuels et la S. P. V. Nous espérons que nombreux seront les collègues qui profiteront des avantages offerts par la dite convention.

A la suite, nous publions une seconde fois (v. *Bulletin* du 4 mai 1940) l'arrangement fait avec la Direction de l'Hôpital cantonal. Ainsi groupés, ces deux documents pourront être plus facilement conservés et consultés. Ed. B.

CONVENTION

entre :

La *Société vaudoise de secours mutuels*, d'une part, désignée dans le présent contrat par *Caisse*, à Lausanne, représentée par son comité de direction, et la *Société pédagogique vaudoise*, désignée dans le présent contrat par S. P. V., d'autre part, représentée par son comité central, il est passé la convention suivante :

Article premier. — En vertu de la présente convention, le corps enseignant primaire vaudois s'assure collectivement auprès de la Caisse. L'affiliation est facultative à ses membres.

Elle déploie ses effets à partir du 1er février 1941.

Cette collectivité est conforme aux dispositions des articles 8/8, 21/3, 22/5 des statuts de la Caisse.

Pour être admis, le candidat doit remplir une formule d'admission délivrée par la Caisse. Sous réserve des dispositions conventionnelles ci-après, il est soumis aux dispositions statutaires.

Il n'est pas exigé de stage, l'assurance déployant ses effets immédiatement.

Par contre, toute demande d'admission, tardive de plus de 3 mois dès la mise en vigueur de cette convention, est sujette aux dispositions statutaires en vigueur, notamment en ce qui concerne le stage et la finance d'entrée.

Art. 2. — La Caisse admet les affiliations en cours d'exercice pour les nouveaux membres de la S. P. V., aux conditions prévues par les paragraphes 3/4 ci-dessus, si cette demande est présentée dans les 3 mois qui suivent leur affiliation à la S. P. V. Passé ce délai, les conditions statutaires ordinaires sont applicables.

Art. 3. — La Caisse assure aux membres de la S. P. V. affiliés à la Caisse, les prestations de la classe C ou D, à leur choix.

Ces prestations sont conformes aux conditions d'assurances de la Caisse.

Art. 4. — Il est demandé une finance d'entrée conventionnelle de Fr. 1.— par membre.

Art. 5. — La Caisse s'engage aux prestations statutaires de l'art. 3 ci-dessus, moyennant paiement d'une cotisation mensuelle de :

Fr. 2.30 pour les hommes, Fr. 3.20 pour les femmes, dans la classe D.

Les risques accidents de la classe C peuvent être inclus moyennant paiement d'une surprime, dans les deux cas, de Fr. 0.50 par mois.

Les sociétaires hommes sont redevables à la Caisse d'une participation de 15 % sur les notes médicales, alors que les sociétaires femmes paient une participation sur les notes médicales de 25 %.

Les frais pharmaceutiques admis par la Caisse sont payés au 100 % à l'exclusion complète des médicaments non admis.

Les cotisations sont encaissées par la Caisse. Le règlement s'effectue par trimestre, semestre ou année à l'avance. Il s'opère au compte de chèques postaux de la collectivité, *N° II. 9100.*

Les participations sont encaissées au fur et à mesure de la rentrée des notes médicales.

Art. 6. — La surveillance des malades est exercée par le médecin-conseil de la Caisse. Le comité de la S. P. V. peut être appelé à donner son préavis.

Art. 7. — La collectivité S. P. V. est gérée directement par le bureau central de la Caisse.

Le comité de la S. P.V. sera tenu au courant de l'administration courante de la collectivité par l'envoi trimestriel des comptes-courants, la statistique annuelle des paiements effectués par la Caisse, et le Bulletin de celle-ci. Le comité S. P. V. peut en tout temps demander des renseignements touchant l'administration de la collectivité.

Art. 8. — Tout membre de la S. P. V. quittant cette association peut demander son transfert dans une section de la Caisse. Il est alors au bénéfice de la classe d'âge qui correspondait à celle qui lui aurait été attribuée au moment de son entrée dans la collectivité.

Les membres ordinaires de la Caisse demandant leur transfert dans la collectivité peuvent, en tout temps, reprendre leur qualité de membre individuel aux conditions qui leur étaient fixées au moment de leur transfert, sous réserve des modifications statutaires intervenues pendant la période d'affiliation à la collectivité.

Art. 9. — La Caisse n'assumera pas les risques pouvant découler de maladies graves antérieures (diabète, tuberculose, épilepsie, etc.). Les déclarations de l'assuré et les attestations médicales feront règle pour déterminer celles-ci.

Le sociétaire affligé d'une réserve lors de l'admission peut, en vertu de l'art. 3, chiffre 8, des statuts, demander la suppresssion de celle-ci en subissant, à ses frais, un examen médical auprès d'un médecin désigné d'entente avec la Caisse.

Art. 10. — La Caisse assure les prestations fixées par convention entre elle et l'Hôpital cantonal pour tous les traitements en salle commune.

Pour le surplus, qui découle de la convention entre la S. P. V. et cet établissement, l'établissement hospitalier facturera la différence directement à son client.

Art. 11. — D'une manière générale, ce contrat d'assurance est régi en dehors de ce qui précède, par les statuts de la Caisse, les décisions de ses organes et par la loi fédérale sur les assurances maladie et accident du 13 mai 1911 et toutes dispositions qui en découlent.

Art. 13. — Le présent contrat est conclu pour la durée de deux ans, dès le 1er février 1941, jusqu'au 31 janvier 1943.

Il se renouvelle tacitement d'année en année s'il n'est pas résilié par lettre recommandée trois mois avant chaque expiration.

Ainsi fait en deux exemplaires approuvés par les parties, à Lausanne et Grandson, les 17/21 février 1941.

Au nom de la Société vaudoise de Secours mutuels :

Le président : Le secrétaire :

(Sig.) CH. FEHRENBACH. *(Sig.)* R. DUC.

Au nom de la Société pédagogique vaudoise :

Le président : Le secrétaire :

(Sig.) E. BESSE. *(Sig.)* E. ZIMMERMANN.

Avenant à la convention

entre :

La Société vaudoise de secours mutuels, Lausanne,

et

la Société pédagogique vaudoise.

En complément de la convention passée le 17 février 1941, il est convenu ce qui suit :

Article premier. — Le conjoint d'un membre de la S. P. V. peut

formuler une demande d'affiliation à la Caisse aux conditions fixées par l'art. 3 et l'art. 5 de la convention.

Art. 2. — La perte de qualité de membre de la S. P. V. du conjoint fait cesser également l'affiliation de celui-ci à la Caisse maladie.

Le transfert a une section de la Caisse est autorisé en conformité de l'art. 8 de la convention.

Le comité central de la S. P. V. renseigne la Caisse sur les mutations de l'effectif de l'association.

Art. 3. — La Caisse assure les enfants des membres de la S. P. V. jusqu'à l'âge de 15 ans, pour les prestations prévues sous chiffre 3 de la convention.

La cotisation mensuelle est fixée à *Fr. 1.50* payable par trimestre, semestre ou année au compte de chèques postaux II. 9100, et à l'avance.

Il est facturé une participation de 15 % sur les notes médicales. La Caisse se réserve le droit de modifier cette cotisation dès le 1er avril 1942.

Lausanne, le 17 février 1941.

Au nom de la Société vaudoise de secours mutuels :

Le président : *(Sig.)* CH. FEHRENBACH.

Le secrétaire : *(Sig.)* R. DUC.

Au nom de la Société pédagogique vaudoise :

Le président : *(Sig.)* E. BESSE.

Le secrétaire : *(Sig.)* E. ZIMMERMANN.

ARRANGEMENT

entre l'Hôpital cantonal du canton de Vaud, représenté par son directeur, d'une part, et la Société pédagogique vaudoise, représentée par son comité, d'autre part, concernant le tarif à appliquer pour frais d'hospitalisation à l'Hôpital précité des membres assurés à la Caisse-maladie et accidents créée par dite Association.

Les assurés sont admis à l'Hôpital cantonal aux conditions suivantes :

Fr. 4.50 par jour, ce prix étant de Fr. 2.— pour les enfants jusqu'à 8 ans, de Fr. 2.50 de 8 à 14 ans, de Fr. 3.— de 14 à 16 ans.

Les prix fixés comprennent la pension, tous les soins médicaux dans les salles communes et tous les médicaments nécessaires aux malades, à l'exception des frais suivants :

1. — Une taxe opératoire :
   a) de Fr. 5.— à Fr. 25.— pour les opérations courantes ;
   b) de Fr. 40.— à Fr. 50.— pour les opérations graves.

   Cette taxe comprend les frais de salle, de narcose, de pansements, etc.
2. — Les examens et traitements radiologiques, suivant le tarif applicable aux caisses-maladie (les honoraires du médecin radiologue ne seront pas facturés).
3. — Les analyses faites en dehors de l'Hôpital.

4. — Les veilles extraordinaires, dans certains cas spéciaux (cela se présente très rarement).

Les assurés hospitalisés sont soumis aux règles générales d'admission dans les établissements de l'Hôpital, sauf qu'ils n'ont pas à produire de déclaration de fortune ; pour bénéficier du tarif ci-dessus, ils doivent être porteurs, en entrant, d'une déclaration de maladie instituée par le règlement de la caisse-maladie.

En ce qui concerne les malades traités sur leur demande en chambre particulière, l'Hôpital facturera directement à ces malades les frais de pension et les frais spéciaux, au tarif d'usage.

La note d'honoraires du médecin est adressée directement à l'assuré par ce dernier.

Les jours d'entrée et de sortie sont comptés en plein.

Le présent contrat est conclu pour trois ans ; il sera considéré comme renouvelé, pour la même durée, par tacite reconduction s'il n'a pas été dénoncé six mois à l'avance, soit pour la première fois le 1er août 1942.

En cas d'augmentation générale des tarifs de l'Hôpital cantonal, les parties conviennent de se réunir et de discuter à nouveau les tarifs applicables aux assurés de la Caisse-maladie et accidents de la Société pédagogique vaudoise. Si cette éventualité se réalisait, la modification des prix de pension convenus ci-haut interviendrait à la fin d'un semestre, soit le 1er août ou 1er février pour le début du semestre suivant.

L'arrangement ci-dessus entre en vigueur le 15 avril 1940.

Au nom de l'Hôpital cantonal ; *sig.* RUBATTEL.

Au nom de la S. P. V. : *sig.* E. BESSE.

SOCIÉTÉ VAUDOISE DE TRAVAIL MANUEL ET DE RÉFORMES SCOLAIRES

Les membres sont convoqués le samedi 8 mars prochain à 14 h. 30 précises à l'Hôtel de la Paix, 1er étage (entrée Derrière-Bourg) où aura lieu

l'Assemblée générale annuelle.

Le Comité n'a pas cru devoir attendre au printemps pour fixer l'assemblée. Il compte que la salle chaude et sympathique de la Paix accueillera tous les membres, d'autant plus qu'après la courte partie administrative statutaire, ceux-ci auront le privilège d'assister à une

démonstration de théâtre scolaire

par M. Marcel Sénéchaud, instituteur à Lausanne.

Le *Théâtre scolaire* n'est pas du *Théâtre à l'école.* C'est un moyen pédagogique et éducatif, et non un spectacle. Le sujet sera traité exclusivement au point de vue *pratique* (technique, construction, habillage, interprétation de scènes par quelques élèves) en rapport avec les disci-

plines normales de l'école, avec simple indication des buts pédagogiques, et en dehors de toutes considérations artistiques.

Comme chaque année, il y aura une modeste exposition de l'activité manuelle de nos classes. *Le Comité.*

GENÈVE

U. I. P. G. — DAMES

INITIATIVE REVAL

Quoique nous n'ayons pas à prendre part à la votation du 9 mars pour accepter ou refuser l'initiative Reval, nous ne pouvons rester indifférentes devant le mal irréparable que produirait la suppression de la loi sur l'alcool qui nous régit actuellement.

L'acceptation de cette initiative signifierait le retour à l'état de choses antérieur à la revision constitutionnelle de 1930, c'est-à-dire la faculté de distiller sans contrôle et sans payer d'impôt les fruits et déchets de fruits. On voit le danger pour la population entière de cette liberté rendue aux distillateurs. L'eau-de-vie dont les prix ne seraient plus haussés artificiellement par la Régie fédérale des alcools pourrait être vendue relativement bon marché et inonder le pays. D'autre part, privée des ressources de la Régie des alcools, l'administration fédérale ne pourrait plus faire de versements à l'assurance vieillesse, ni encourager par ses subsides la consommation des fruits par les populations peu fortunées des villes et de la montagne, ni favoriser l'amélioration de nos vergers qui produisent déjà maintenant des fruits de table de qualité.

Et ce sont ces résultats si encourageants, obtenus par des années d'efforts, qui risqueraient d'être annihilés par la Reval !

Non, c'est impossible ! et nous, éducatrices, qui nous réjouissons à chaque progrès réalisé dans la lutte qui libérera notre pays de l'alcoolisme, nous souhaitons très vivement le refus de l'initiative. A. D.

CEUX QUI S'EN VONT

Toutes les collègues qui avaient eu le privilège de connaître *Mlle Hedwige Junker* ont appris avec une douloureuse émotion son brusque décès.

Très éprouvée depuis plusieurs mois déjà dans sa santé, elle avait vaillamment tenu tête à la maladie.

Pédagogue dans l'âme, douée de toutes les qualités requises pour l'enseignement, profondément attachée à sa profession, Mlle Junker ne voyait pas sans douleur sa santé décliner et envisageait avec un cruel déchirement la perspective de quitter définitivement l'école.

A côté de son activité professionnelle notre collègue disparue fit partie pendant plus de 25 ans de la Société des Samaritains. Elle se dévoua auprès des internés français et reçut la médaille de la Reconnaissance française. Lors de l'épidémie de grippe, en 1918, elle se dépensa sans compter, fit partie du service de l'hôpital, dirigea les ambulan-

cières, donna des cours d'instruction, fut attachée au Dispensaire, etc.,

Le vide que laissera à Carouge cette collègue sera difficilement comblé. DR.

NEUCHATEL

NÉCROLOGIE

† **Charles Spillmann.** — Le mardi 11 février, les derniers devoirs ont été rendus à Charles Spillmann, instituteur à La Chaux-de-Fonds. En quatre jours, une angine, tôt suivie de complications, a eu raison de la solide constitution dont il jouissait.

Cruauté du destin, la mort l'a frappé au moment où il entrevoyait le seuil de la retraite. Encore un an, et Charles Spillmann pouvait déposer le fardeau de sa lourde tâche. Il voyait approcher avec joie le moment de la libération ; il en parlait dans le cercle de ses intimes, « songeant au bonheur, nous dit M. André Pierrehumbert qui lui adressa le suprême adieu, d'aller quelque part, dans un coin tranquille, finir ses jours, comme on dit mélancoliquement, en demandant à la vie de lui accorder longtemps la grâce de vieillir en s'appartenant, le privilège de s'arrêter, tout devoir accompli, parmi des choses sans exigences, parmi des fleurs et du silence et de la paix, parmi des habitudes sans contraintes, parmi des souvenirs cléments et dans l'intimité douce de la compagne de tous les jours. »

Ces riantes perspectives, Charles Spillmann les a emportées dans la grande retraite.

Agé de 59 ans, il débuta dans l'enseignement en 1902, au Paquier. Un an plus tard, il est nommé aux Bulles, poste qu'il quitte en 1905 pour prendre la direction d'une classe à La Chaux-de-Fonds. Depuis 1921, il était à la tête de la cinquième année spéciale.

Porteur du brevet pour l'enseignement de la gymnastique, Charles Spillmann fut chargé d'enseigner cette branche, à raison de quelques heures hebdomadaires seulement, à l'Ecole primaire, à l'Ecole de Commerce, puis au Gymnase communal.

Dans la cérémonie qui eut lieu au Crématoire, MM. Gaston Schelling, directeur des Ecoles primaires de La Chaux-de-Fonds, et Charles Bonny inspecteur, rendirent hommage au maître disparu. M. André Pierrehumbert, entré dans le corps enseignant chaux-de-fonnier la même année que Charles Spillmann, dans un émouvant adieu, qu'au nom de la Société pédagogique il adressa au compagnon de route, témoigna de son profond regret de se séparer du loyal collègue dont il avait apprécié « la main tendue, la parole franche, l'attitude sympathique, la bienveillance et le sourire aimable ». La chorale de la section de La Chaux-de-Fonds exécuta ensuite un chant de circonstance.

A ceux que cette séparation si soudaine plonge dans la douleur, à Mme Spillmann et à ses enfants, nous faisons part de notre très sincère sympathie. J.-ED. M.

JURA

NÉCROLOGIE

L'Ecole bernoise vient de perdre un de ses meilleurs serviteurs, le Dr Schraner, directeur de l'Ecole normale des institutrices de l'Ancien canton, à Thoune. Cet excellent collègue s'en va à l'âge de 50 ans à peine, victime d'une embolie, au service militaire, alors qu'il commandait une compagnie territoriale chargée de la garde du Palais fédéral.

Le Dr Schraner, esprit ouvert à toutes les questions pédagogiques, fut d'abord secrétaire de la Direction de l'Instruction publique, après avoir gravi tous les échelons de l'enseignement, primaire, secondaire, gymnasial. En 1928, il fut nommé directeur de l'Ecole normale de Thoune. Apprécié des autorités scolaires, choyé de ses élèves, respecté de ses soldats, Schraner était une des figures les plus marquantes du corps enseignant bernois.

PROMOTIONS MILITAIRES

Sur 7 promotions militaires supérieures intéressant le Jura bernois, au 31 décembre 1940, 5 concernent d'anciens élèves de l'Ecole normale de Porrentruy, soit :

Le colonel Marius Corbat, chef de section à l'Etat-major général, ancien élève de l'Ecole supérieure de guerre de Paris, promu au grade de colonel brigadier. Ancien instituteur ayant quitté très tôt l'enseignement, il est le fils de feu A. Corbat, président de la S. P. J. de 1931 à 1935 ;

Le colonel Villeneuve, industriel à Bévilard, ancien maître secondaire à Tavannes, appelé au commandement d'une brigade frontière ;

Le colonel d'artillerie Riat, fondé de pouvoirs des grandes usines de Roll, jadis instituteur à Chevenez ;

Le lieutenant-colonel Moine, de l'Etat-major général, directeur de l'Ecole normale des instituteurs du Jura ;

Le major Joset, instituteur à Courtételle, commandant d'un bataillon d'élite.

Le régime de l'Ecole normale, quoi qu'aient pu en penser des détracteurs systématiques, ne semble guère avoir tué les individualités.

V. M.

INFORMATIONS

Espagne. — Après une longue interruption, causée par la guerre civile, l'*Ecole suisse de Barcelone* a pu ouvrir de nouveau ses portes, avec l'autorisation du Gouvernement espagnol. Cette école compte aujourd'hui 163 élèves, dont 57 sont d'origine suisse.

Revue suisse d'éducation.

Soutenir l'Œuvre des Tableaux scolaires suisses, c'est coopérer à la Défense spirituelle du Pays !

PARTIE PÉDAGOGIQUE

LA REVAL... ET NOUS !

Convient-il aux instituteurs de prendre publiquement position dans une question d'ordre politique ? Convient-il que nous, membres du corps enseignant, nous devenions propagandistes pour ou contre l'initiative Reval ?

D'aucuns sont catégoriques : Pas de politique ! Ce n'est pas notre affaire !

D'autres hésitent... et pour cause !

L'école passe un mauvais moment. Chacun sait que c'est elle qui est responsable des nombreux déficits qu'on se plaît à constater dans les générations actuelles, celle des pères et celle des fils ! Chacun sait, pour l'avoir lu mainte et mainte fois, que certaine catastrophe récente est une conséquence de l'anarchie, de l'incurie de l'école ! Et chacun d'apporter sa contribution, son plan de « réforme » scolaire.

Journalistes, pouvoirs publics, corps enseignants, tous, sécateur en main, se mettent à élaguer.

Soit ! Loin de nous l'idée de douter des améliorations possibles de l'école et de la nécessité de changer bien des choses, dans bien des domaines.

Or, précisément, il y a un domaine auquel personne ne pense. Pardon ! Un domaine dont personne ne veut parler bien que chacun y pense. Et pendant que nous discutons de l'amélioration de nos outils, nous craignons de parler de la qualité des plants dont le développement nous est confié, comme de l'insuffisance du terrain où ils doivent vivre et croître.

Pourtant, n'est-ce pas là l'essentiel ?

Les plants ? Nous avons le choix des plants quand il s'agit de notre modeste culture potagère. Nous n'avons pas celui des plants dont nous avons la responsabilité à l'école.

Nous avons la possibilité d'améliorer le terrain, la terre de notre petit jardin. Changer quoi que ce soit au terrain où se nourrissent, le meilleur de leur temps, nos jeunes plants scolaires, nous n'en avons pas la possibilité. Nous croyons ne pas l'avoir, plutôt, et c'est peut-être là notre erreur.

* * *

Une jeune institutrice est surprise de constater la curieuse attitude de l'un de ses garçons (quatrième année primaire). Il chantonne bêtement, entre dans la classe à reculons, paraît décidément un peu simple. Fait curieux : certains matins cela va mieux. Elle s'adresse au président de la Commission scolaire qui lui ouvre les yeux. Elle interroge l'enfant :

C'est bien ça. L'enfant consomme régulièrement de l'alcool avant de venir en classe, le matin.

— Impossible !

— Authentique !

— Mais c'est de l'histoire ancienne !

— 1932.

— Pas chez nous !

— Sur les bords du lac de Neuchâtel !

... Autre fait : Dans un buffet de gare. Un père et son fils (un écolier). 1928. Le père commande trois « décis » de rouge pour lui, un petit verre pour son fils... c'est moins cher ! — Chez nous, en Suisse romande !

... Enfin, un membre d'une commission scolaire (non abstinent, comme tous les témoins précédents) de chez nous, se demandait récemment comment on pourrait lutter contre les ravages que fait, à l'école, l'alcoolisme de chez nous.

Passons.

* * *

Améliorer nos livres ; charger ou décharger nos programmes scolaires. Tout cela est fort bien. Quant aux résultats, n'en attendons pas trop.

Tant que nos élèves naîtront avec de fortes hérédités alcooliques, tant qu'ils vivront en si grand nombre dans des familles dont l'alcool empoisonne la vie et l'esprit, sans amour paternel, sans caresses maternelles (les mères, épuisées, n'ont souvent plus la force ni même l'idée de caresser leurs enfants), n'attendons pas trop de nos élèves, n'en exigeons pas trop. Sous-alimentés, nerveux, entourés de pauvreté intellectuelle et spirituelle, nourris de mauvais exemples, fatigués à la tâche (car ils doivent souvent gagner « quelques sous »), comment voulez-vous qu'ils soient autre chose que ce qu'ils sont, nos pauvres gosses ?

Allons donc ! Ceux de nos élèves dont la vie familiale est ce qu'elle doit être, en général, tirent profit de notre régime scolaire malgré ses imperfections. Ils font leur chemin. Ce qui serait le plus urgent, et de beaucoup, c'est la réforme du milieu où vivent beaucoup de nos élèves. Ce sont les habitudes qui doivent être transformées.

Comme nous y engage l'initiative « Reval », ouvrez les écluses pour inonder le pays d'alcool de fruit comme c'était le cas avant le régime actuel. Tous nos efforts de rénovation scolaire, d'adaptation ou de réadaptation scolaires iront à vau-l'eau... si l'on peut dire !

On nous a assuré que, dans certain canton romand, le Département de l'instruction publique a pris des mesures pour intéresser la gent scolaire au grave débat ouvert et dont le scrutin du 9 mars sera le dernier mot. Si ce renseignement est fondé, félicitons-nous-en. Cela

doit nous engager tous à prendre carrément position. Dans chaque village, dans chaque ville, une conférence d'information devrait être préparée avec soin, afin qu'elle réunisse l'auditoire des grandes occasions. Chaque petit « canard » de village devrait publier au moins quelques courts articles qui ruinent à l'avance le succès — facile puisque c'est celui de l'égoïsme — de l'initiative Reval.

Et si personne d'autre n'y pense, ne devrions-nous pas nous y mettre nous-mêmes, instituteurs et institutrices ? C'est du terrain où se nourrissent nos élèves qu'il s'agit ! C'est du terrain d'où sortiront nos futurs élèves qu'il est question.

Qui hésiterait encore ? P. v. A.

LE PROGRAMME, BOUC ÉMISSAIRE *(suite)*

La vérité, c'est qu'il y a le programme nécessaire, fixant un plan de travail dans ses grandes lignes, et laissant à l'initiative personnelle une place raisonnable, et il y a le *fétichisme* du programme, qui s'attache à la lettre, et non à l'esprit. Ce but annuel, ce but final qu'il faut avoir en vue, de quoi sont-ils faits ? Voilà bien sur quoi il faut s'entendre tout d'abord. La fantaisie individuelle, dans l'enseignement public, n'est limitée que par la nature des choses : il faut qu'un élève puisse suivre ses études avec ceux qui proviennent d'autres classes ; il faut qu'il ne soit pas égaré s'il change de classe et de maître. Un parallélisme des classes de même année est indispensable. En fait de tyrannie, je sais des maîtres qui ont plus souffert de celle que leur infligeait la fantaisie de certains de leurs collègues ennemis du programme et refusant de s'y conformer, que des exigences de celui-ci. Et les élèves désaxés par cet excès de fantaisie n'étaient pas les moins à plaindre !

L'*esprit* du plan d'études ! tout est là. Existe-t-il ? Et s'il existe, de quelles vérités générales s'inspire-t-il ? Si l'on aborde la question sous cet angle, on s'aperçoit aussitôt que l'établissement d'un programme d'études englobe tous les domaines de cette science appliquée et désignée sous le nom souvent raillé de pédagogie, et que, à l'arrière-plan de cette « science » il y a toutes les questions qui touchent à la nature physique, intellectuelle et morale de l'enfant, à sa psychologie, à son développement, à sa *personne* en un mot ; et, en regard, tout ce qui touche à la préparation du maître et à sa personnalité propre.

Il y a plus : l'élaboration d'un plan d'études suppose une connaissance approfondie, et en tout cas éclairée, des besoins du pays en hommes et en femmes cultivés, certes, mais aussi conscients de ce que leur travail doit apporter à la nation, donc actifs par tempérament, par devoir, *par éducation*. C'est dire qu'on ne peut élaborer un plan d'études sans se préoccuper des moyens de le réaliser, qu'il ne faut pas seulement préciser les « matières » à étudier, mais en établir l'ordre en conformité

de la logique qui préside à leur enchaînement, et du degré de développement de ceux qui doivent les assimiler.

Je ne connais pas d'exemple plus instructif sur ce sujet, dans le domaine des connaissances élémentaires, que celui des discussions qui accompagnèrent l'établissement du programme primaire vaudois de 1901. Passons au déluge ! s'écrieront les jeunes instituteurs qui me lisent ; mais qu'ils sachent bien que, le voulant ou non, ils vivent encore spirituellement des bases qui furent établies à cette époque. Je n'en prendrai pour exemple que celles qui furent fixées alors pour l'étude de ce qu'on appelait du nom un peu prétentieux pour la chose de « sciences naturelles. » Jusqu'alors, l'école primaire vaudoise ne s'en souciait guère avant l'âge de douze ans. Imitant les écoles secondaires sans disposer du même temps, elle faisait ce qu'elle pouvait à son degré supérieur sous forme de cours élémentaires de physique, de physiologie et de botanique ; le livre de lecture alors en usage contenait à cet effet une partie spéciale qui donnait bien du fil à retordre à maîtres et élèves. L'école avait bien hérité de Pestalozzi la leçon de choses, mais elle oubliait le plus souvent de la faire servir à l'étude de la nature.

La transformation de cet état de choses fut causée par l'adoption de certaines idées générales dont la vérité s'était lentement imposée aux enseignants qui soumettaient leur activité à un raisonnement critique, et en premier lieu celle-ci : que la nature, telle qu'elle s'offre à nos yeux, ne connaît pas de lignes précises de démarcation entre les sciences qui s'occupent d'elle ; qu'une prairie, une forêt, un étang, sont des communautés vivantes où plantes et animaux cohabitent ; que cette cohabitation conditionne leur éclosion, leur conformation propre, leur croissance, leur genre de vie ; et qu'ils offrent, *dans leur milieu*, les sujets les plus variés, des plus vivantes leçons de choses. Par conséquent, l'étude de la nature peut se commencer très jeune avec profit, à la condition de ne pas partir de données abstraites ou de classifications, mais de l'observation d'un milieu concret, d'une communauté vivante.

Du coup, le programme de « sciences naturelles » était transformé dans sa lettre et dans son esprit ; on eut tout d'abord quelque peine à le comprendre, mais, ce résultat atteint, voyez les conséquences : L'observation et l'expérimentation devenaient les conditions nécessaires de l'étude ainsi comprise. Il fallait souvent quitter la salle d'école. Dans l'étude elle-même, il fallait renoncer à la mémorisation purement verbale, et se mettre à regarder, à comparer, à expérimenter, à raisonner, à aller constamment des causes aux effets, et inversement.

Comme les conditions d'observation sont diverses suivant les régions, il fallut établir un programme élastique, prévoyant des sujets assez divers, suivant qu'il s'agissait de classes de ville, de campagne ou de

montagne. Du même coup, on ne pouvait se dispenser de tenir compte de ce que deviendraient la plupart des élèves de ces régions : artisans, agriculteurs, vignerons, etc., et d'orienter quelque peu les sujets dans ce sens. Mais un but éducatif commun était assigné à tous : observer, comparer, expérimenter, raisonner, et parfois classer. En réalisant cela, on obtenait du même coup une meilleure formation de l'esprit ; on visait à donner des habitudes précieuses pour la vie. Les tâches d'observation et d'expérimentation se substituaient à celles de mémorisation verbale. Du moins, tel était le but ; car si ce ne fut pas assez le cas, c'est parce que, dans le but louable de venir en aide à l'étude concrète et de lui fournir un guide, l'autorité avait fait élaborer un manuel excellent en lui-même, mais dont l'usage qu'on en fit creusa de nouveau, pour un temps, l'ancienne ornière (il y eut à apprendre, hélas, la « leçon » du sapin, la « leçon » de la grenouille !), mais c'était déjà dans un sol différent. Le concret aplanissait la route à l'abstrait. L'enfant faisait provision de notions vécues par les sens (ou qui auraient dû l'être toujours) avant que, devenu plus grand, il fût invité à en tirer des lois.

L'erreur, corrigée trop tard, fut de faire de tout cela une matière d'examen. Il est des domaines, surtout à l'école primaire, pour lequels il faut dispenser maîtres et élèves de cette contrainte, sous peine d'enlever au travail ce qui le rend spontané et joyeux. L'étude de la nature est de ceux-là ; ce qu'elle doit apporter à l'enfant, ce ne sont pas des notions à mémoriser, et encore moins des phrases toutes faites, mais des occasions d'exercer ses sens, ses facultés et sa réflexion. Le bénéfice qu'il en retire ne doit pas se manifester par une reproduction à jour donné de ce qu'il peut avoir retenu de cette étude ; c'est un bénéfice tout général se manifestant ailleurs que dans les leçons qui l'assurent : éveil de la curiosité, enrichissement des moyens d'expression, aliments donnés à la pensée, habitudes d'esprit, éclaircissement des lectures. Si une part de tout cela est réalisée, c'est déjà beaucoup.

L'expérience que nous venons de rapporter ne fut donc qu'une étape ; mais elle a fourni l'école vaudoise de principes pratiques que les auteurs des programmes subséquents n'ont pas pu ignorer, avant tout ceux de concentration et des centres d'intérêts. Comme toutes les expériences, elle fut aussi instructive par les erreurs qui l'accompagnèrent que par ses résultats positifs. Elle suffit du moins à prouver ce que nous laissions entendre plus haut, à savoir qu'on ne doit jamais élaborer un programme d'études sans mettre ceux qui l'appliqueront à même d'en comprendre l'esprit, et sans se soucier des moyens de le réaliser. Vérité à la Palice, semble-t-il, mais trop souvent méconnue quand même, ailleurs que dans l'enseignement primaire. Peut-être aurons-nous l'occasion d'y revenir quelque jour.

ERNEST BRIOD.

MORALE ET JOURNALISME

La tâche des journalistes suisses, dans la catastrophe que nous subissons, est difficile. La prudence dont notre neutralité nous fait une obligation, la censure qui les menace de ses foudres, rendent leur métier d'informateurs délicat. D'ailleurs, la réserve à laquelle ils sont tenus dans l'appréciation des événements n'a pas que des inconvénients. Si elle donne aux jugements une expression un peu compassée, du moins préserve-t-elle des enthousiasmes délirants et des illusions déprimantes.

Mais ceci ne vaut que pour l'évaluation des faits internationaux. Il est regrettable que ces « inhibitions » jouent également dans les critiques d'œuvres conçues en Suisse et pour les Suisses, tel l'ouvrage de M. E. Claparède, dont l'*Educateur* a déjà parlé [1]. Comment dire notre surprise, à la lecture d'un compte rendu publié dans la *Tribune de Genève* du 4 février 1941, sous la signature de M. J. Marteau ? Nous nous imaginions candidement que le premier devoir d'un critique était de donner un résumé succinct, mais fidèle, de l'œuvre qu'il présentait. Il ne semble pas que ce soit là, la manière de M. J. Marteau. Voici, en effet, ce qu'il écrit :

« Nous trouvons (dans cet ouvrage) ses pensées dernières sur l'avenir de la planète, ses espoirs en un avenir meilleur, ses indignations contre tout ce qui est frelaté, bas, lâche. Tout cela est admirable et bien souvent d'une vérité frappante. Malheureusement Claparède... a voulu aussi montrer de quelle manière on régénérait les Etats : en les contraignant à observer la loi morale, estimait-il, en se levant pour obliger les gouvernants à faire cesser les vacances de la probité. »

Et M. Marteau ajoute : « Est-ce vraiment si simple que cela ? »

Eh bien, non ! Ce n'est pas si simple que cela. Tout d'abord la lecture de ce livre m'a convaincu qu'il ne s'agissait ni des pensées dernières sur l'avenir de la planète, ni des espoirs en un monde meilleur, ni des indignations de M. Claparède. C'est fausser le sens de l'ouvrage que de le réduire à ce vague sentimentalisme. C'est aussi se dérober au devoir professionnel le plus élémentaire.

Claparède voit s'opposer dans le monde deux politiques : celle de la Force et celle de l'Esprit, celle qui s'appuie sur les traditions chrétiennes, celle qui les a reniées. En savant impartial, il admet que l'on puisse choisir l'une ou l'autre. Mais ce choix fait, il estime que l'on est lié et que la politique de l'Esprit ne peut jamais recourir aux modalités de la politique de la Force, ni en approuver l'emploi chez autrui. Et les vacances de la probité sont précisément créées, en Suisse particulièrement, par l'attitude ambiguë des magistrats, des journalistes, de tous ceux qui « guident » l'opinion publique. Ils proclament, en effet, leur attachement à certains principes, tout en applaudissant au succès de ceux

[1] *Morale et Politique ou Les Vacances de la Probité,* Ed. La Baconnière.

qui les renient (cf. guerre d'Espagne, d'Ethiopie, Munich, etc.) Ils ne peuvent être véridiques et sincères dans les deux cas. Tel est le problème. Je doute que les lecteurs de la *Tribune de Genève* aient pu s'en faire une idée, même approximative, après avoir lu M. Marteau.

Mais ce qui est plus grave encore que cette trahison d'une œuvre méditée par un journaliste pressé, c'est l'opinion qu'oppose M. Marteau à l'effort tenté par Claparède. « La plan individuel, dit-il, n'a rien à voir avec celui des collectivités humaines ; l'un est régi par les concepts moraux, l'autre par les besoins ; le premier, grâce au christianisme surtout, est parvenu à une certaine stabilité, alors que le second est soumis à des bouleversements tels, produits par les progrès matériels, les variations démographiques, etc. qu'aucun système normatif de quelque durée n'a pu s'y établir. »

Comme on le voit, le déterminisme matérialiste n'est pas mort. Encore Marx incluait-il dans son système l'influence des superstructures dont M. Marteau semble faire fi. Retenons encore l'affirmation tranchante et péremptoire que le plan individuel n'a *rien* à voir avec celui des collectivités, régi par les besoins. Et nous comprendrons que M. Marteau est un adepte de la Force. Des influences qui s'exercent sur le milieu collectif, il ne retient que les plus mécaniques, car on ne saurait espérer que l'etc. qui suit « les variations démographiques » puisse recouvrir des notions telles que besoin de paix, amour de la justice, solidarité humaine, sens de la responsabilité.

La constatation que M. Marteau est un adepte de la Force nous rend compréhensible son incompréhension pour l'ouvrage de Claparède. Mais elle ne la justifie pas. C'est une conviction qui nous paraît dangereuse, car les besoins de nos voisins, multipliés par les millions de leurs habitants, peuvent être tels qu'ils rendent les nôtres inexistants. Enfin, c'est la négation du droit à la vie des petits pays que rien ne saurait protéger contre l'appétit des puissances.

Que dire encore du rôle assigné au christianisme dans l'univers de M. Marteau ? Limité à un rôle interne, individuel, ce christianisme reste incapable de s'inscrire en actes collectifs, — « le salut de mon âme et périsse le monde ». Qu'en pensent les chrétiens ?

Dans un article qui précède celui dont il a honoré *Morale et politique*, M. Marteau parle des conditions politiques dans les pays du nord, et dit : « Partout ailleurs qu'en Finlande, en revanche, sévissait un matérialisme épais dont on a peine à imaginer l'incurie qu'il engendra ». Je ne sais plus très bien ce que M. Marteau appelle matérialisme. Les collectivités humaines n'étant régies que par des besoins, il paraît difficile qu'elles puissent être autre chose que matérialistes. Et quand on possède les convictions précises et nettes de M. Marteau, que l'on a évité l'erreur pitoyable dans laquelle est tombé Claparède, on est forclos,

sous peine d'improbité, à déplorer ici les tendances que l'on trouve louables ailleurs.

C'est précisément ce que Claparède reproche, dans son ouvrage, entre autres à certains journalistes. « Ni lu, ni compris... » M. Marteau s'est-il rendu compte qu'il illustrait, en la renforçant, la thèse du défunt ; qui n'aurait probablement trouvé là que variations sur un thème connu ?

Vacances de la probité, disait Claparède. Souhaitons qu'elles se terminent bientôt. Mais souhaitons surtout que les défaillances de la critique n'entravent point la diffusion d'un livre lucide et désintéressé. L'appel qu'il lance à tous les hommes de bonne volonté mérite d'être entendu et médité. ROBERT JAQUET.

MARCHONS EN CHANTANT

Les élèves des Ecoles normales du canton de Vaud ont pris la coutume de faire chaque mois une sortie à pied. La marche en commun a fait naître le désir d'avoir pour la rythmer un chant qui soit bien à soi. D'où l'ouverture d'un concours de paroles entre élèves, avec prix offerts par les maîtres. Il en est résulté *Marchons en chantant*, chanson de route des Normaliens vaudois, dont M. Charles Mayor a écrit la musique. C'est sans prétention, jeune et plaisant. Nos futurs collègues auront du plaisir à la chanter au long des routes.

C'est dans cet esprit que doivent être créées les chansons d'un groupe de travail ou de jeu, et nous souhaitons qu'il en naisse beaucoup. Ajoutons que cette marche a été éditée par Fœtisch et qu'elle s'achète pour dix sous à l'Ecole normale. ALB. R.

LES LIVRES

Notes d'histoire genevoise.

M. François Ruchon, docteur ès lettres, professeur au Collège de Genève, prépare la publication d'un ouvrage : *Notes d'histoire genevoise*, qui embrassera la période s'étendant de la Restauration de la République à la retraite du Syndic Joseph des Arts (31 décembre 1813-septembre 1818). On connaît l'érudition de notre ex-collègue en matière d'histoire genevoise, et l'on sait que son talent d'exposition rend vivants tous les faits qu'il présente.

Ce livre satisfera tous les amateurs d'histoire et chacun voudra se documenter sur une période assez mal connue de notre vie genevoise,

M. Ruchon offre cet ouvrage en souscription, au prix de 2 fr. 25, aux lecteurs de l'*Educateur*.

Nous engageons vivement nos collègues à profiter de cette offre.

La Rédaction réunira volontiers les souscriptions de nos collègues.

ALB. R.

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE

La nature et les sciences

		Fr.
Album des fleurs printanières, 40 pl. en couleurs		6.—
Album des fleurs d'été et d'automne, 40 pl. en couleurs		6.—
Atlas d'entomologie :		
Papillons et chenilles, 2 vol. ; coléoptères, 2 vol. ; autres insectes, 2 vol., chaque vol. 12 planches couleurs		2.20
Atlas des fossiles, 3 vol. chaque vol.		2.20
BOURGET, L., Dr.	Beaux dimanches, observations d'histoire naturelle, broché 4 fr., relié	5.50
BOVEN, P.	Autour de nous, notes d'histoire naturelle, avec 63 dessins de l'auteur, broché	5.—
BROCHER, F.	Regarde. Promenades dans la campagne	1.90
CORREVON, H.	Nos arbres dans la nature, 100 pl. en couleurs	7.50
HABERSAAT et GALLAND	Nos champignons, manuel suisse de l'amateur, 40 pl. coloriées. Cart. 4 fr. 80 et relié	6.—
KOSCH, A.	Quelle est donc cette plante ?	3.50
»	Qu'est-ce qui pousse là ?	3.50
»	Que trouve-t-on en montagne ?	3.50
»	Quel est donc cet oiseau ?	3.50
»	Qu'est-ce qui pousse dans mon jardin ?	3.50
RAMBERT, E.	Chants d'oiseaux, 16 pl. de Robert, broché	6.—
	cart. 8 fr. 50 et relié	12.—
SCHRÖTER, C.	Flore coloriée des Alpes, 24 pl.	8.80

COLLECTION : LES BEAUTÉS DE LA NATURE :

CORREVON, H.	Fleurs des champs et des bois. Champs et bois fleuris, chaque vol. 64 pl. en couleurs	12.—
»	La flore alpine, 80 pl.	12.—
»	Fleurs des eaux et des marais, 32 pl.	12.—
ROBERT, P. A.	Les insectes, 2 vol., chacun avec 32 pl. en couleurs et nombreux dessins	12.—
»	La vie des oiseaux. I : Rapaces, 32 pl. et 48 dessins	12.—
JACCOTTET, J.	Les champignons dans la nature, 76 pl.	12.—

COLLECTION LECHEVALIER :

Encyclopédie pratique du naturaliste : Arbres forestiers, fleurs des bois, des marais, des jardins, oiseaux, insectes, faune des lacs, champignons, chaque vol. illustré de planches coloriées de 4.65 à 9.45

COLLECTION : LES LIVRES DE NATURE :

Pourquoi les oiseaux chantent. La vie des araignées. La vie des crapauds. La vie des guêpes. La vie des libellules. La vie des rivières, des eaux dormantes, etc., chaque vol. 2.75

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

Bibliothèque nationale suisse,
BERNE

J. A.

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS
AUQUEL EST ADJOINTE LA
CAISSE D'ÉPARGNE CANTONALE VAUDOISE
GARANTIE PAR L'ÉTAT

Prêts hypothécaires et sur nantissement
Dépôts d'épargne
Emission d'obligations foncières
Garde et gérance de titres
Location de coffres-forts (Safes)

Prêts en 12 à 24 mensualités, **sans caution,** sérieux, rapides, avantageux, **garantis discrets,** aux membres du corps enseignant. Références de 1er ordre.

Va sur place. Timbre-réponse. **Banque de Prêts S. A.,** Paix 4, **Lausanne**

Editeurs responsables : C. Grec et A. Rudhardt.

LAUSANNE, 8 mars 1941 LXXVIIe ANNÉE — No 9

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR
ALB. RUDHARDT
GENÈVE, Pénates, 3

BULLETIN
CH. GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 33.633 — Chèques postaux II. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.—, ÉTRANGER : FR. 11.—.

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

Ecole Supérieure de Commerce et d'Administration du Canton de Vaud

Lausanne

◆◆

OUVERTURE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1941-1942

LUNDI 21 AVRIL 1941

Examens d'admission le même jour, à 8 heures.

◆◆

Les inscriptions doivent être prises avant le **1er avril.**
Le livret scolaire doit être présenté.

Les élèves ayant obtenu le *Certificat d'études primaires supérieures* sont admis sans examens en 2e.

Les élèves qui possèdent le *Certificat d'études secondaires* peuvent être admis en 3e, à condition de subir avec succès, le 21 avril, un examen d'arithmétique commerciale et de comptabilité (programme de 2e). Ces mêmes élèves devront suivre, pendant le 1er trimestre, un cours de raccordement pour la sténographie. Enfin ils devront passer, au début de septembre, un examen de droit commercial et d'économie commerciale (programme de 2e).

Age minimum d'admission pour 1941 :

En 1re : 14 ans révolus *au 30 juin.*
En 2e : 15 ans révolus au 15 octobre.

Un an de plus pour chacune des classes suivantes.